MONTFAUCON
VILLAGE DU GARD

République Française
Département du Gard – Commune de Montfaucon

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal

du 1er mars 2022 - N°1

L'an deux mil vingt-deux, le 1er mars à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier ROBELET.

Étaient présents : ROBELET Olivier, SOURET BORDARY Lisiane, MOUTURAT Nicolas, BALAZUT Doriane, MICALLEF Florian, AUBERT Marie-Laure, BIZZOTTO Janine, CHAUDRONNIER Jean-Marie, BRESSY Armelle, OURS Denis, DUCARRE Céline, TARDIEU Stéphane, MONTELS Fabrice, SAURINA MICHEL Christel.

Absent excusé : Néant

Il désigne Monsieur MOUTURAT Nicolas, secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a déclaré ouverte la séance du Conseil Municipal, il a abordé les questions inscrites à l'ordre du jour de la convocation.

1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil en date du 07 décembre 2021 :

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

2- Tableau des effectifs : création de poste : technicien principal de 1ère classe, ASEM principal de 1ère classe

Création technicien principal 1ère classe : recrutement au 1er avril 2022
Création ATSEM principal 1ère classe : avancement de grade agent

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

3- Plan de financement opération écoles

Montant prévisionnel travaux de surélévation et construction d'un bâtiment : 770 440.00 € HT.
La commune demande des subventions à l'État (DETR) ; au Conseil Départemental, au Conseil Régional et à la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

4- Plan de financement opération padel

Montant prévisionnel aménagement padel : 50 668.00 € HT (dalle + structure).
La commune demande des subventions à l'État (DETR) ; au Conseil Départemental, et à la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

5- Adoption règlement intérieur salle polyvalente

qu'il convient de revoir le règlement intérieur de la salle polyvalente adopté par délibération en date du 26/01/2017.

Approuvé à l'unanimité : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Le secrétaire de séance,
MOUTURAT Nicolas

MAIRIE DE MONTFAUCON (Gard)

Monsieur le Maire,
ROBELET Olivier